

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- SIA 164 (1981) «Constructions en bois»
- SIA 177 (1980) «Maçonnerie» aux nouvelles normes de la SIA:
- SIA 160 (1989) «Actions sur les structures porteuses»
- SIA 162 (1989) «Ouvrages en béton».

En voie de publication

161 Norme «Constructions métalliques» (révision de l'édition de 1979).
161/1 «Constructions métalliques: assurances de la qualité, matériaux, contrôles et certificats».

En élaboration

- 461 Adaptation des normes de fondations:
- SIA 190 (1977) «Canalisations»
 - SIA 192 (1975) «Fondations sur pieux»
 - SIA 195 (1984) «Fonçage hydraulique (pousse-tube)»
 - aux nouvelles normes de la SIA:
 - SIA 160 (1989) «Actions sur les structures porteuses»
 - SIA 162 (1989) «Ouvrages en béton».
- 462 Recommandation «Application des normes de structures à des ouvrages existants» (nouveau).
Recommandation «Technique des fixations» (nouveau).

*Normes de protection**Publications 1990*

- 180 Norme «Isolation thermique des bâtiments» (révision de l'édition de 1970).
180/1 Recommandation «Justification du coefficient moyen k pour l'enveloppe des bâtiments» (révision de l'édition de 1980).
181 Norme «Protection contre le bruit dans le bâtiment» (révision de l'édition de 1976).
183 Recommandation «Protection contre l'incendie» (révision de l'édition de 1974).

*Normes de génie civil**En élaboration*

- 190 Norme «Canalisations» (mise à l'enquête terminée).
198 Norme «Travaux souterrains» (révision de l'édition de 1975).
198/7 Norme «Travaux souterrains», remarques normatives pour le CAN édition de février 1990 (en consultation prolongée).
203 Recommandation «Sites de dépôt».

Travail préparatoire

- 191 Norme «Tirants d'ancrage» (révision partielle de l'édition de 1977).
192 Norme «Fondations sur pieux» (révision partielle de l'édition de 1975).

*Normes du gros œuvre**Publications 1990*

- 222 Norme «Echafaudages - prestations et fournitures» (nouveau).
231 Norme «Constructions en bois - prestations et fournitures» (révision de la norme 164/7, édition de 1981).

En élaboration

- 220 Norme «Ouvrages en béton coulé sur place, non armé, armé, précontraint - prestations et fournitures» (révision de l'édition de 1975).
221 Recommandation «Forage et exploitation du béton et de la maçonnerie - prestations et fournitures» (nouveau).

*Normes du bâtiment**Publications 1990*

- 257 Norme «Travaux de peinture» (révision de la norme 127).
329 Recommandation «Façades légères» (nouveau).
343 Norme «Portes» (nouveau).

En élaboration

- 242 Norme «Crépissages et travaux de plâtrerie» (révision de l'édition de 1978).

Travail préparatoire

- 233 Norme «Travaux de ferblanterie» (révision de la norme 123, édition de 1970).
234 Norme «Travaux de couverture» (révision de la norme 124, édition de 1970).
269 Recommandation «Maintenance des bâtiments» (nouveau).
358 Recommandation «Balustrades, parapets et allèges» (révision de l'édition de 1978).

*Isolation**Publication 1990*

- 273 Recommandation «Asphalte coulé dans le bâtiment» (nouveau).

En élaboration

- 270 Norme «Isolations plastiques - prestations et fournitures» (révision de la norme 170, édition de 1970).

(A suivre)

Sections**SVIA****Candidatures**

M. *Thierry Baechtold*, architecte, diplômé EPFL en 1989.

(Parrains: M^{me} C. Liebermann et M. J.-M. Bosshard.)

M^{me} *Sylvie Boulanger*, ingénieur civil, diplômée de l'Université de l'Alberta, Edmonton, Canada.

(Parrains: MM. J.-C. Badoux et M. Hirt.)

M. *Alain Colombo*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1968.

(Parrains: MM. E. Dupuis et J.-C. Cuénoud.)

M. *André Darmon*, ingénieur agronome, diplômé EPFZ en 1988.

(Parrains: MM. A. Darmon et P. Stoffel.)

M. *Pierre Gurtner*, architecte, diplômé EPFL en 1978.

(Parrains: MM. M.-R. Weber et P. Rittmeyer.)

M. *Russel Gunn*, ingénieur civil, diplômé Aston University en 1987.

(Parrains: MM. R. Walther et M. Miehlbradt.)

M^{me} *Doris Waelchli*, architecte, diplômée EPFL en 1988.

(Parrains: MM. U. Brauen et M. Rittmeyer.)

M. *Laurent Yourassoff*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1988.

(Parrains: MM. M. Boubaker et R. Favre.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée, par avis écrit, au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction**Point final****La Suisse: la clé sous le paillason?**

Notre petit pays serait-il incapable de nourrir et de réaliser de grands projets - enfin: des projets à sa mesure? On pourrait le penser, à voir qu'une trentaine d'années ne nous ont pas suffi pour relier ses extrémités orientale et occidentale par une autoroute. On risque d'en être définitivement convaincu, à considérer les sombres perspectives que doit affronter Rail 2000.

Passons sur les rêves de fumerie d'opium que suscite chez certains de nos contemporains l'observation des TGV - à mon grand regret, les organes de presse les plus raisonnables ne sont pas à l'abri de tels fantasmes. Il est vrai que la venue du TGV à Berne nous vaut de voir passer chez nous le plus lent des trains à grande vitesse: on a les records que l'on peut... Plus sérieusement, comment expliquer au petit-fils de ma concierge - à qui s'adressent manifestement certains journalistes - que si l'on déduit de 5 à 10 km pour accélérer un train de 0 à 300 km/h et autant pour l'amener à s'arrêter à la hauteur du quai de sa destination, il ne reste pas grand-chose entre Berné et Fribourg pour gagner plus de quelques minutes, par exemple (en supposant qu'on réussisse à implanter en Suisse une seule ligne à grande vitesse avant l'an 3000)?

Il existe pour les transports publics et leur rôle dans la protection de l'environnement une sympathie certaine, hélas proportionnelle à l'éloignement géographique des travaux qu'implique leur développement.

Rail 2000 en est la parfaite illustration. En effet, pas un Genevois ne trouvera quoi que ce soit à redire au nouveau tunnel de la ligne Olten-Bâle. Mais qu'on s'avise de constater qu'il ne suffit pas de désirer une troisième voie entre Genève et Lausanne, donc qu'il faut bien l'implanter quelque part - et voilà les oppositions qui surgissent par centaines (louable exception: Nyon, où l'on n'en a pas compté une seule!).

Pire encore que le désir de préserver son confort personnel: le cynisme affiché de la part d'organisations qui comptent qu'à épuiser tous les délais de recours, on a une bonne chance de torpiller à tout jamais tout projet (voir certains écologistes et les nouvelles transversales ferroviaires alpines).

On sait aujourd'hui que le recours systématique à toutes les procédures grève d'un million de francs par jour de retard la facture de Rail 2000. A l'initiative du Conseil fédéral, et de M. Ogi plus particulièrement, les Chambres auront d'ici quelques semaines l'occasion d'accélérer les choses en amputant d'une phase la procédure, sans qu'on tombe le moins du monde dans l'arbitraire. A considérer les cris d'orfraie de certains milieux, on peut craindre que nos parlementaires ne perdent leur dernier reste de crédibilité en ne suivant pas le Conseil fédéral. Après tout, un million par jour, cela ne fait même pas 60 francs par habitant et par an: ce n'est pas payer cher la liberté de dire non à tout ce qui bouge...

Jean-Pierre Weibel